

279 P NP DM169

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Projet éolien St-Valentin Venterre

A l'intention de Mme Monique Gélinas

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

Présenté par

Raymond Grégoire

1101 rue St-J

Napierville

Québec Q1R 6A6
Tel 450-245-0478

Je suis producteur laitier depuis plus de trente ans à St-Cyprien de Napierville, sur la route 221, très près du parc éolien de St-Valentin.

J'ai suivi à travers les journaux locaux tout le cheminement de l'éolien dans la région :

- Position des villes et villages
- Préparation des schémas d'aménagement dans les deux MRC concernées
- Refus des projets à St-Jacques-le-mineur, St-Blaise, St-Bernard de Lacolle
- Acceptation de celui de St-Remi et de St-Cyprien de Napierville

J'ai reçu la visite d'un représentant de TCI-Venterre quelques mois avant le dépôt de l'appel d'offres à Hydro-Québec. Il recherchait quelques sites éoliens pour le projet de St-Valentin considérant le refus du projet de St-Blaise par le conseil municipal. Il m'informa également que l'électricité des éoliennes de St-Valentin était acheminée sous terre à poste-élévateur près de la route 221 et qu'Hydro-Québec à la responsabilité de l'acheminée au poste de distribution de Napierville.

Pour faire une histoire courte, les négociations n'ont pas abouties. Plusieurs sites possibles ont été éliminés sur ma ferme suite à l'augmentation de 1 à 2 Km de la zone d'exclusion des éoliennes et bâtiments d'élevage autour des immeubles protégés dans la MRC des Jardins de Napierville.

Personnellement, une ou un groupe d'éolienne, je trouve ça beau et élégant. L'impact visuel est transformé mais demeure harmonieux.

La possibilité de recevoir une partie de la ligne électrique était réelle mais faible. Le refus du conseil municipal de St-Cyprien d'autoriser le poste-élévateur sur son territoire et la demande de l'UPA de longer de chemin de fer font en sorte que j'accueille environ 20% de la ligne de transport électrique projetée.

Je me retrouve, moi un pro-éolien avec la ligne électrique mais sans éolienne(s).

Déçu au début, j'accepte maintenant la situation malgré les erreurs de communication des promoteurs et d'Hydro-Québec.

Je suggère que l'établissement de futurs parcs éoliens devrait se faire par négociation de gré à gré avec les propriétaires terriens et inclure la ligne au besoin.

En 2010, 38% du maïs nord-américain a été utilisé pour la production d'éthanol. L'agriculture futur produira nourriture et de l'énergie verte. L'éolien sera considéré comme une activité agricole compatible même sur les meilleures terres. Bien pensé, l'éolien a sa place.

Implantés près des centres de consommation, les parcs éoliens sensibiliseront le citoyen québécois à la production et à la consommation énergétique. OUI je suis pour mais pas dans ma cour n'est plus de mise.

Tout en gardant un milieu agricole et habitable, nous devons développer nos ressources énergétiques vertes et exporter nos surplus en espérant contribuer à la fermeture de centrale au charbon ou nucléaire chez nos voisins.

Les arguments des opposants sont très semblables à ceux soulevés lors d'implantation de porcherie. J'habite depuis une douzaine d'année près d'une porcherie « industrielle » et je soutiens que malgré quelques inconvénients reliés aux odeurs, aucune catastrophe annoncée c'est réalisée.

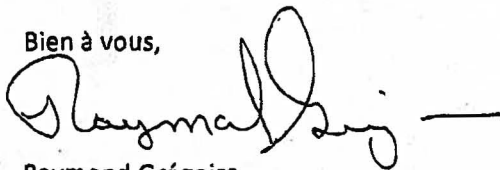
Concrètement, je suggère pour le projet de St-valentin que les redevances municipales soient remises à un organisme inter-municipale dont l'objectif est de les distribuer aux citoyens et propriétaires limitrophes des éoliennes.

Considérant que l'éolien en est à ses débuts en Montérégie, j'accorde mon appui au projet.

Je vous remercie de votre attention.

J'attends votre rapport avec impatience.

Bien à vous,



Raymond Grégoire